

PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE À L'ÉCOLE

À L'ÉCOLE PRÉVILLE

■ MISE EN CONTEXTE

Les mesures pour prévenir et combattre les situations de violence et d'intimidation ont toujours existé à notre école, et ce, dans le but d'offrir à nos élèves et aux membres de notre personnel un environnement sain et sécuritaire. Toutefois, afin de préciser les devoirs et les responsabilités des écoles et de tous les acteurs scolaires concernés par de telles situations, le gouvernement du Québec a adopté, en juin 2012, la **Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école**. Celle-ci demande à chaque école de présenter un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**, dont l'objectif est de **prévenir** et de **contrer** toute forme d'intimidation et de violence. C'est donc avec plaisir que nous vous présentons les grandes lignes de notre **Plan de lutte contre l'intimidation et la violence à l'école**, qui dresse un portrait complet de ce qui se fait en cette matière à notre école.

■ VIOLENCE OU INTIMIDATION?



Intimidation

- Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** ET de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



Violence

- Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Note : Ces définitions sont inscrites dans la **Loi sur l'instruction publique** et servent de référence pour toutes les écoles du Québec.

■ COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE?

L'INTIMIDATION

L'intimidation est **répétitive** et peut être directe ou indirecte, c'est-à-dire :

- Exclure une personne du groupe.
- L'isoler, la rendre moins populaire en faisant courir une rumeur à son sujet.
- Diffuser ses secrets, parler dans son dos ou écrire des méchancetés à son sujet à l'aide de graffitis.

L'intimidation peut aussi avoir lieu dans l'univers virtuel (téléphone cellulaire, texto, messagerie instantanée, courriel, Internet, etc.). On parle alors de cyberintimidation.

Le caractère répétitif et le sentiment de détresse sont **toujours présents** dans un cas d'intimidation. L'élève se sent seul, abandonné et impuissant.

LA VIOLENCE

La violence est toujours **intentionnelle**.

- Elle se manifeste **généralement** par des gestes tels que bousculades, coups, batailles ou morsures causant des blessures corporelles, mais aussi psychologiques aux victimes.
- La violence verbale (**non répétitive**) est celle qui s'entend et qui blesse tout autant : injures, sarcasmes, propos médisants, etc.

Violence ou intimidation ≠ conflit ou chicane

Il est important de ne pas confondre la violence ou l'intimidation avec la notion de conflit ou de chicane entre amis qui implique généralement des opposants de forces égales, et qui prennent fin dans un délai raisonnable.

■ UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

À l'école :

- La direction de l'école, les membres du personnel, le conseil d'établissement, le comité d'élèves, les parents et les élèves

Autres acteurs :

- La Commission scolaire, les transporteurs, les services de police, le réseau de la santé et des services sociaux, le Protecteur de l'élève.

RÉSUMÉ DU PLAN DE LUTTE DE L'ÉCOLE

QUEL EST LE PORTRAIT DE NOTRE ÉCOLE EN MATIÈRE DE VIOLENCE ET D'INTIMIDATION?		SI JE DÉNONCE UNE SITUATION OU QUE JE PORTE PLAINTÉ, EST-CE QUE JE PEUX COMPTER SUR LA CONFIDENTIALITÉ?
<p>ANALYSE DE SITUATION AU REGARD DES ACTES D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE</p> <ul style="list-style-type: none"> École primaire d'environ 540 élèves où l'on retrouve des événements de violence. L'intimidation se présente davantage sous forme verbale chez les garçons. Il y a une situation de cyberintimidation chez les plus vieux. La cour de récréation est l'endroit principal où se déroulent les actes d'intimidation et de violence. De plus, le chemin de l'école, le service de garde et l'autobus sont aussi identifiés comme étant des endroits à risque. <p>Nos priorités</p> <ul style="list-style-type: none"> CLARIFIER LES DÉFINITIONS (INTIMIDATION, CONFLIT, VIOLENCE,...) METTRE EN PLACE DES ACTIONS POUR CONTRER L'INTIMIDATION VERBALE APPLIQUER AVEC CONSTANCE LES MODALITÉS DE SURVEILLANCE DE LA COUR D'ÉCOLE METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHE COMMUNE DANS LA RÉOLUTION DE CONFLIT REVOIR LE CODE DE VIE DE L'ÉCOLE (À CHAQUE ANNÉE) 		<p>Oui. Les plaintes sont traitées de façon confidentielle. Le dossier comportant les rapports de suivis et d'événements est conservé sous clé au bureau de la direction et peut être consulté seulement avec son autorisation.</p> <p>Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant. Le nom des autres enfants impliqués ne pourra leur être communiqué.</p> <p>Pour respecter la confidentialité, seules les personnes pouvant favoriser la résolution du conflit sont informées.</p>
COMMENT L'ÉCOLE PEUT-ELLE PRÉVENIR DE TELLES SITUATIONS? MESURES DE PRÉVENTION	QUELLE EST LA PLACE DU PARENT DANS LE PLAN DE LUTTE DE L'ÉCOLE?	COMMENT S'Y PRENDRE POUR EFFECTUER UN SIGNALEMENT OU POUR FORMULER UNE PLAINTÉ?
<p>Voici un sommaire de nos actions de prévention.</p> <ul style="list-style-type: none"> Révision du code de vie. Programme de résolution de conflits : <ul style="list-style-type: none"> Maternelles : Message clair, mise en situation sur les habiletés sociales, Philosophie pour enfants. 1^{er} cycle : Mêmes interventions qu'en maternelle. Début des discussions violence vs intimidation. 2^e cycle : Animation avec la psychoéducatrice (mises en situation), discussions en classe. 3^e cycle : Discussions en classe, animation avec la psychoéducatrice (mises en situation), visite de la policière communautaire et animation de le SASEC (cyberintimidation), techniques d'impact. Tous : Vidéo <i>La danse des brutes</i>. Volet « intimidation et violence » dans le cadre du cours ECR. Plan de surveillance de la cour. Zones de jeux sur la cour. Formations diverses pour le personnel. Unification des règles de conduite et des actions du service de garde et de l'école. Affiches de sensibilisation dans l'école. Contrat social présenté et appliqué dès le 2e cycle à l'entrée scolaire (dans l'agenda). 	<p>La place du parent est très importante et plusieurs mesures favorisent la collaboration entre l'école et les parents.</p> <ul style="list-style-type: none"> Création d'une rubrique dans l'Info-Préville. Les parents prennent connaissance du document « Règles de conduite » en début d'année et s'engagent à en soutenir l'application. Publication de diverses informations en lien avec l'intimidation sur le site Internet. 	<p>Vous pouvez (parents et élèves) effectuer un signalement en :</p> <ul style="list-style-type: none"> Utilisant la boîte de dénonciation, Utilisant le formulaire de dénonciation sur le site web. Plaçant un appel téléphonique Parlant directement à un intervenant. Utilisant le courriel de l'école <p>Pour formuler une plainte, vous devez vous adresser à la direction de l'école ou compléter le formulaire disponible sur le site Internet.</p>
QUE FERA L'ÉCOLE SI ELLE CONSTATE UN ACTE D'INTIMIDATION OU DE VIOLENCE?		
ACTIONS LORS D'UN ACTE CONSTATÉ		
<p>Des actions sont immédiatement prises lorsque l'école est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> Rencontrer promptement les personnes impliquées dans la situation Rechercher des solutions avec les enfants impliqués Informers les parents de la situation, dans l'intérêt de l'élève, et les impliquer si nécessaire dans la recherche de solutions. Donner une rétroaction à la personne qui a porté plainte. Impliquer les professionnels concernés, lorsque nécessaire. 		
MESURES DE SOUTIEN OU D'ENCADREMENT		
<p>L'école assure ensuite l'accompagnement nécessaire à la victime, à l'auteur-agresseur et aux témoins.</p> <ul style="list-style-type: none"> Arrêt de la situation Intervention auprès de la victime Intervention auprès de l'auteur-agresseur Intervention auprès des témoins Recherche de l'implication des parents, au besoin 		

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Les sanctions disciplinaires prévues aux règles de conduite s'appliquent (selon la gravité du geste).

- Retrait de l'élève
- Rencontre de l'élève avec la direction
- Geste de réparation ou conséquence
- Retenue
- Appel et/ou convocation des parents
- Suspension interne ou externe

SUIVI DES SIGNALEMENTS ET DES PLAINTES

Pour chaque signalement ou plainte, l'école a le devoir d'assurer un suivi.

- Évaluation de l'événement pour déterminer le type de manifestation
- Rencontre des différents acteurs impliqués
- Contact avec les parents, au besoin.
- Si besoin, application du protocole d'intervention

➔ Le document intégral du plan de lutte contre la violence et l'intimidation à l'école est disponible sur notre site Internet au <http://preville.ecoles.csmv.qc.ca>

DES RÉALISATIONS DONT NOUS SOMMES FIERS

DIVERS PROGRAMMES AFIN DE PRÉVENIR ET DE CONTRER LA VIOLENCE SONT DÉJÀ EN PLACE À L'ÉCOLE PRÉVILLE. EN VOICI UNE BRÈVE ÉNUMÉRATION :

- PHILOSOPHIE POUR ENFANTS
- ÉCOLE VERTE BRUNTDLAND

PLUSIEURS DÉMARCHES SONT EN COURS POUR OUTILLER LES ÉLÈVES DANS LEURS RELATIONS INTERPERSONNELLES ET DANS LA RÉOLUTION DE CONFLITS :

- PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT D'HABILITÉS SOCIALES ANIMÉS PAR LA PSYCHOÉDUCATRICE
- ACTIVITÉS POUR DÉVELOPPER L'ESTIME DE SOI PRÉSENTÉES PAR L'AGENT DE VIE SPIRITUELLE ET D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE (??)
- ATELIERS SUR L'INTIMIDATION, LA VIOLENCE ET L'UTILISATION SÉCURITAIRE DU WEB ET DES RÉSEAUX SOCIAUX
- RENCONTRES AVEC LA POLICIÈRE COMMUNAUTAIRE

RESSOURCES UTILES À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE¹

Tel-jeunes	Intimidation, taxage, violence, drogue, suicide. Le service Tel-Jeunes est une ressource gratuite, confidentielle et accessible 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour tous les enfants et les jeunes du Québec.	1 800 263-2266 www.teljeunes.com
Ligne Parents	Il s'agit d'un centre d'intervention destiné aux parents. Au bout du fil, on retrouve des professionnels prêts à écouter et à accompagner chaque parent sur divers sujets : inquiétudes liées à l'enfant, fonctionnement de la famille, violence et délinquance,...	1 800 361-5085 ou www.ligneparents.com
Association québécoise de prévention du suicide	À toute heure du jour et de la nuit, tous les jours de la semaine, ce numéro d'aide gratuit et confidentiel permet de s'adresser à une ressource spécialisée en prévention du suicide.	1 866 APPELLE (277-3553) www.aqps.info
Jeunesse, J'écoute	Service pancanadien de consultation par téléphone et en ligne destiné aux jeunes. Le service est gratuit, anonyme et confidentiel. Des intervenants professionnels sont disponibles à toute heure du jour ou de la nuit, 365 jours par année, afin d'aider les jeunes, quelle que soit la gravité de leur problème.	1 800 668-6868 www.jeunessejecoute.ca
Gai Écoute	Centre d'aide, d'écoute téléphonique et de renseignements à l'intention des personnes intéressées par les questions relatives à l'orientation sexuelle. Les services d'écoute téléphonique sont offerts gratuitement à l'échelle de tout le Québec, 7 jours sur 7.	1 888 505-1010 www.gaiecoutte.org
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre	Le Centre de santé et de services sociaux (CISSS) de chacune des régions du Québec peut venir en aide aux parents et aux enfants vivant une situation d'intimidation en milieu scolaire ou autre.	www.santemonteregie.qc.ca
Urgence 911	Pour toute situation urgente nécessitant une intervention immédiate : composez le 9-1-1.	www.sq.gouv.qc.ca
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.	Dossier thématique sur la violence et l'intimidation à l'école.	www.education.gouv.qc.ca

¹ À noter que les définitions de violence et d'intimidation peuvent varier d'un site à l'autre. Dans toute situation de violence et d'intimidation qui survient à l'école, la définition prévue dans la *Loi sur l'instruction publique* prévaut.